AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-4-70 051414

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)
Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,
C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

25,00 F

Supplément n° 2 au Bulletin n° 115 d'AVRIL 1970.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE DU POMMIER.- Il est conseillé de renouveler la protection sur les variétés à débourrement précoce traitées dès réception du bulletin précédent. Dans les autres vergers intervenir dès que le stade végétatif à partir duquel les contaminations peuvent avoir lieu sera atteint : très large éclatement des bourgeons floraux, apparition de l'extrémité des jeunes feuilles (stade C3 à D du tableau des stades-repères transmis récemment).

Dans de nombreux vergers, si le beau temps persiste, ce stade sera atteint très prochainement pour de nombreuses variétés.

TAVELURE DU POIRIER.- Effectuer un nouveau traitement dans les vergers de Poiriers.

I N F O R M A T I O N S.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU.- Renouveler la protection avec un produit à base de Bénomyl, de Carbatène, de Folpel (anciennement Phaltane), de Mancozèbe, de Thiabendazole ou de Thirame.

CHENILLES DEFOLIATRICES - PUCERONS.- Début d'activité dans certains vergers : intervenir s'il y a lieu.

XYLEBORE.- Les dégâts causés par cet insecte dont la présence se signale par de petits trous sur le tronc et les branches charpentières, sont parfois graves dans certains vergers.

S'il y a lieu, effectuer un traitement par beau temps : utiliser à forte concentration, de préférence sous forme huileuse, un produit à base de D.D.T., de Lindane ou de Parathion.

C O L Z A

MELIGETHE.- Les premiers insectes viennent d'être observés dans quelques parcelles et si le beau temps persiste, il est à craindre une infestation rapide des cultures. Il est donc prudent de surveiller celles-ci afin de pouvoir intervenir en temps utile, c'est à dire dès qu'il y aura quelques insectes par inflorescence.

P250

Il est rappelé qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir tout traitement devient inutile, l'insecte n'étant plus nuisible.

Pour les produits à utiliser, consulter la liste transmise récemment.

F R A I S I E R S

MALADIE DES TACHES ROUGES.- (Mycosphaerella fragariae)

Contre cette maladie, intervenir à plusieurs reprises avec un produit à base de Manèbe (240 g de matière active par hl d'eau).

PUCERON JAUNE.- Le beau temps est favorable à l'activité de ce Puceron responsable de la transmission de maladies à virus. Surveiller les cultures et s'il y a lieu effectuer un traitement (pour les produits à utiliser, consulter la rubrique cultures légumières de la liste récemment transmise).

F R A M B O I S I E R S

MALADIE DU DESSECHEMENT DES JEUNES POUSSES.- (Didymella applanata)

Les spores, permettant les contaminations, arrivant à maturité, il est conseillé d'effectuer un premier traitement, dans les prochains jours.

La lutte devra être poursuivie au moins jusqu'à fin mai, à raison d'un traitement tous les 15 jours environ.

Utiliser un produit à base de Dithianon, de Mancozèbe ou de Thirame.

V I G N E

BLACK-ROT.- (Information concernant les abonnés du département de l'Allier).

En raison des risques que présente la présence du Black-Rot dans le vignoble du département de l'Allier, un arrêté préfectoral rend obligatoire, avant le 1er Mai 1970, l'arrachage ou la remise en cultures des vignes abandonnées.

Clermont-Ferrand, le 17 Avril 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 764 du 17 Avril 1970 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1970 - Expédition n° 4.